



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

natation

Question écrite n° 79195

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le fonctionnement et l'organisation de la fédération française de natation (FFN). Dans son rapport relatif à la FFN, l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise d'établir une liste actualisée des CTS autorisés à entraîner, des structures concernées ainsi que des éventuels contrats signés et rémunérations versées à ce titre. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), publié le 13 février 2015, a formulé un certain nombre de recommandations sur la gouvernance de la fédération française de natation (FFN) et sur le fonctionnement de la direction technique nationale, dont le ministère chargé des sports veille à la mise en oeuvre. S'agissant de la situation des CTS entraîneurs et des structures concernées par leur activité, la FFN prévoit un réaménagement de son organisation du haut niveau. Le parcours de l'excellence sportive 2014-2017 de la FFN a organisé la stratégie de haut niveau en mutualisant les moyens sur des structures d'entraînement devenues aujourd'hui les lieux d'émulation de l'élite de la natation française. La mutualisation n'a pas uniquement concerné les moyens financiers mais aussi les moyens humains. Le futur projet de performance fédéral de la FFN, à établir pour la prochaine olympiade, sera l'occasion d'expertiser plusieurs pistes de réflexions : - modifier la répartition territoriale des structures de haut niveau de la FFN ; - utiliser à bon escient le nouvel outil que représente la piscine de l'INSEP ; - utiliser les clubs phares comme différentes antennes d'un pôle central. Le ministère chargé des sports accompagne sa direction technique nationale dans la construction de son futur projet de performance fédéral 2017-2020 pour que cette gestion des structures et de leurs entraîneurs reste au coeur des réflexions et des choix qui définiront la politique de haut niveau de la FFN.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79195

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3367

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7289